

Site classé

Date de protection : 13 août 1932 ~ Superficie : 6,5 ha

Parc municipal de Ligny-en-Barrois

Commune de Ligny-en-Barrois

Situé au cœur de la commune, le parc municipal de Ligny-en-Barrois est un lieu de verdure et de promenade très apprécié des linéens. D'une surface de plus de 6 hectares, il se compose d'une esplanade, d'un mail dense du côté ouest, et d'une partie plus aérée au sud-est se prolongeant le long des rives de l'Ornain.

Il semblerait que la famille Luxembourg fut à l'initiative de la création de ce parc aux alentours des années 1560. Il s'agissait alors plutôt d'un jardin d'agrément, appartenant au château de la demeure princière. Devenu propriété de Leopold, duc de Bar et de Lorraine, en 1719, il resta un lieu de promenade ouvert à tous les linéens, avec une partie dédiée à l'exploitation agricole. La municipalité et les habitants de Ligny montrèrent dès lors leur attachement à cet espace de villégiature et à sa vocation publique, en réclamant à plusieurs reprises sa cession à la ville, déjà gestionnaire du lieu. La mairie obtint la propriété en 1794 et demanda sa protection au titre du site classé dès la parution de la loi en 1930.

Le parc connu des périodes de délaisement, mais sa vocation née au XVIII^{ème} siècle a traversé les années : il demeure aujourd'hui un lieu de verdure et de promenade au cœur de la ville, très apprécié des habitants. S'y côtoient l'ambiance ombragée et géométrique du mail, composé d'arbres anciens, tilleuls, charmes, hêtres pourpres ; et l'atmosphère lumineuse et légère de la partie jouxtant l'Ornain, récemment reconfigurée et replantée. On y trouve quelques bancs de pierre installés en 1780, un kiosque, des jeux pour enfants, des espaces jardinés qui font le bonheur des promeneurs.



Parc municipal de Ligny-en-Barrois



Square des anciens combattants

Critères de classement

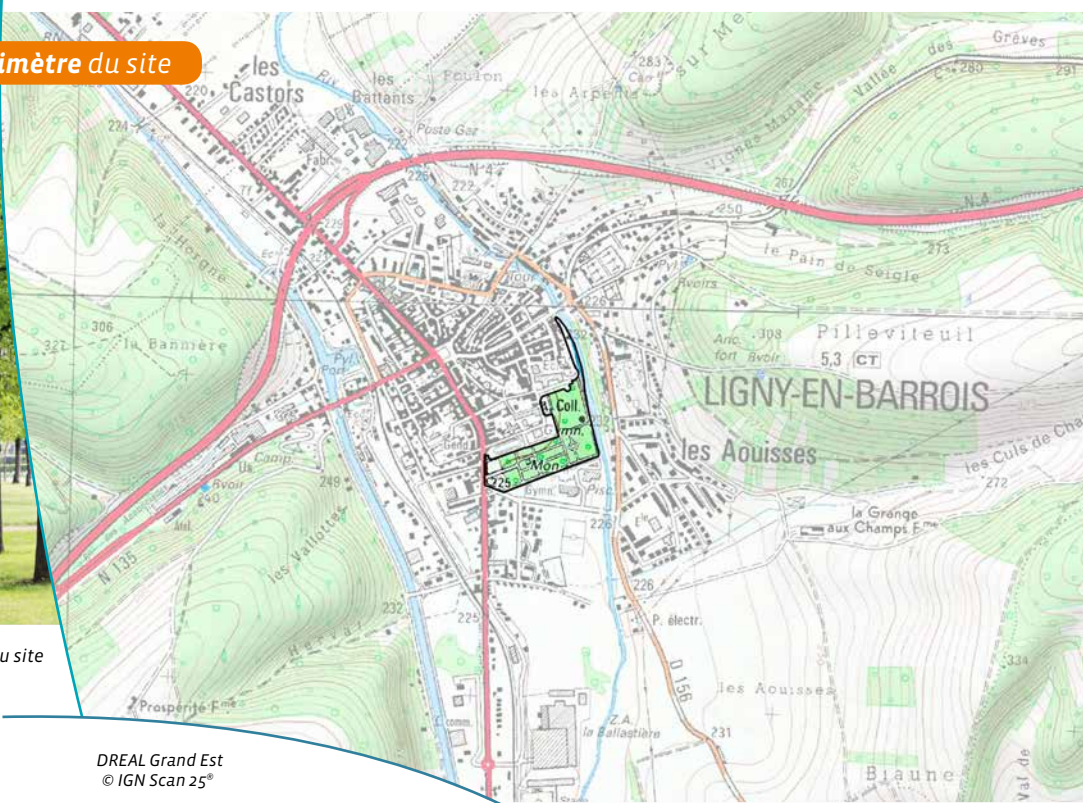
→ Artistique, historique, scientifique pittoresque et légendaire



Parc municipal de Ligny-en-Barrois



Périmètre du site



1 ~ Pont des Tanneries à l'extrémité nord du site

2 ~ Arbre datant du 18^{ème} siècle

3 ~ Partie est du parc jouxtant l'Ornain

4 ~ Mail dans la partie ouest

DREAL Grand Est
© IGN Scan 25°

Inventaires - Autres mesures de protection

→ Abords de monuments historiques

Références juridiques

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national, sur la base de critères pittoresques, historiques, scientifiques, artistiques, ou légendaires.

La protection site classé est régie par les [articles L341-1 à L341-22 du code de l'environnement](#). Elle entraîne une servitude sur le bien protégé. Toute modification de l'état ou de l'aspect du site classé doit faire l'objet d'une autorisation spéciale de l'Etat.



Pour plus d'informations

www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr
Rubrique Eau Biodiversité Paysage.

Contact

sebp.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr - 03 87 62 01 63